



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

Direction départementale
des territoires
Bureau biodiversité

ARRETE N° 2015030-0012

Actualisation du document d'objectifs (DOCOB)
du site Natura 2000 FR2100281
« Marais de Villechétif »

La Préfète de l'Aube
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU l'arrêté préfectoral n° 08-0683 du 13 mars 2008 modifié portant approbation du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR2100281 « Marais de Villechétif », Zone Spéciale de Conservation (ZSC) ;

VU l'arrêté du 21 avril 2008 modifié relatif à la composition du comité de pilotage du site ;

VU les réunions du comité de pilotage des 6 mars 2013 et 14 septembre 2014 de la ZSC « Marais de Villechétif » au cours desquelles ont été validés l'ajout, la suppression et la reformulation d'opérations prévues au DOCOB ;

CONSIDERANT qu'il convient, en conséquence, d'actualiser le DOCOB de la ZSC « Marais de Villechétif » ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de l'Aube ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR2100281 (n° régional 36) « Marais de Villechétif » est modifié.

Les modifications, telles que détaillées dans les 4 annexes au présent arrêté, concernent :

- la mise à jour des opérations prévues au DOCOB et des mesures qui leur sont associées.

Opérations ajoutées : AD 6 – AD 7 – FA 7 – FA 8 - GH 10 – GH 11 – SE 9.

Opérations reformulées : AD 5 – SE 2 – SE 3 – SE 4 – SE 5 – SE 8.

Opération supprimée : SE 7.

- la mise à jour de la carte des habitats forestiers présents sur le marais (Complément à l'Annexe II du DOCOB)

Article 2 : Les autres dispositions du DOCOB, approuvé par arrêté du 13 mars 2008, demeurent inchangées.

Article 3 : Les mesures de gestion, de suivis scientifiques et d'animation prévues dans le document d'objectifs portent sur le territoire des communes de Villechétif, Creney-près-Troyes, Saint-Parres-aux-Tertres et Pont-Sainte-Marie.

Article 4 : Le document d'objectifs du site est tenu à la disposition du public auprès des services de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, de la Direction départementale des territoires ainsi que dans les mairies des communes de Villechétif, Creney-près-Troyes, Saint-Parres-aux-Tertres et Pont-Sainte-Marie.

Article 5 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté devra être présenté devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Le Secrétaire général de la préfecture de l'Aube, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le Directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aube et transmis aux membres du comité de pilotage.

Fait à Troyes, le **31 MARS 2015**

La Préfète,



Isabelle DILHAC

LISTE DES OPERATIONS PREVUES AU DOCOB

Code Opération	Intitulé de l'Opération Mesures associées	Priorité de mise en oeuvre
AD 1	Assurer la compatibilité des documents d'urbanisme avec les actions de gestion préconisées	1
AD 3	Assurer un suivi administratif et technique des opérations réalisées sur le site	1
AD 4	Réaliser un bilan annuel des opérations menées sur le site	1
AD 5	Actualisation du DOCOB	1
AD 6	Suivi du document d'objectifs sous SUDOCO <i>(Voir la fiche opération en Annexe 2)</i>	1
AD 7	Ajustement du périmètre <i>(Voir la fiche opération en Annexe 2)</i>	1
FA 7	Informers le public par le biais de panneaux d'information <i>(Voir la fiche opération en Annexe 2)</i>	1
GH 1	Maintenir un niveau d'eau suffisant dans le marais en période d'étiage <i>(Voir les mesures rémunérées associées dans le tableau en Annexe 3)</i>	1
GH 2	Eliminer et/ou contenir la végétation ligneuse colonisatrice sur l'ensemble des habitats ouverts <i>(Voir les mesures rémunérées associées dans le tableau en Annexe 3)</i>	1
GH 3	Mettre en place un pâturage extensif dans certaines zones du marais <i>(Voir les mesures rémunérées associées dans le tableau en Annexe 3)</i>	1
GH 4	Réaliser une fauche tardive avec exportation, dans certaines zones du marais <i>(Voir les mesures rémunérées associées dans le tableau en Annexe 3)</i>	1
GH 10	Aide à la reconversion ou à la réhabilitation de parcelles boisées <i>(Voir la fiche opération en Annexe 2 et les mesures rémunérées associées dans le tableau en Annexe 3)</i>	1
GH 11	Gestion des espèces invasives dans le marais <i>(Voir la fiche opération en Annexe 2 et les mesures rémunérées associées dans le tableau en Annexe 3)</i>	1
RE 1	Réaliser une étude sur le fonctionnement hydraulique du marais	1
SE 1	Mettre en place un suivi de l'évolution de la nappe phréatique	1
SE 3	Mettre en place un protocole et faire un suivi de l'influence de la gestion sur la végétation en marais calcaires et dans les milieux pionniers restaurés	1
SE 4	Mettre en place un protocole et faire un suivi de l'influence de la gestion sur les groupements des habitats aquatiques d'intérêt communautaire	1
SE 8	Surveiller le développement des invasives	1

Code Opération	Intitulé de l'Opération Mesures associées	Priorité de mise en oeuvre
SE 9	Mettre en place un protocole et faire un suivi de la qualité des eaux superficielles dans le marais <i>(Voir la fiche opération en Annexe 2)</i>	1
AD 2	Mettre en cohérence la gestion du site Natura 2000 et celle du Parc Lebocey	2
FA1	Promouvoir des pratiques respectueuses de la ressource en eau, auprès des usagers du bassin versant	2
FA 2	Encourager les propriétaires gestionnaires à contractualiser la gestion des terrains, par le biais de réunions et d'entretiens	2
FA 3	Organiser des sorties découverte sur le site	2
FA 5	Informier le public de l'avancée de la démarche Natura 2000, par le biais d'un bulletin de liaison	2
FA 6	Assurer un appui technique pour l'acquisition foncière des parcelles par les communes	2
FA 8	Sensibiliser les acteurs locaux sur la présence d'espèces invasives et les aider à les reconnaître <i>(Voir la fiche opération en Annexe 2)</i>	2
GH 5	Réaliser des essais de décapage <i>(Voir les mesures rémunérées associées dans le tableau en Annexe 3)</i>	2
GH 6	Entretien et restaurer des mares et points d'eau favorables aux habitats et espèces de la Directive <i>(Voir les mesures rémunérées associées dans le tableau en Annexe 3)</i>	2
GH 7	Maintenir la végétation des berges des cours d'eau du site par une gestion adaptée <i>(Voir les mesures rémunérées associées dans le tableau en Annexe 3)</i>	2
GH 8	Préserver les boisements d'aulnaie-frênaie et favoriser leur maturation <i>(Voir les mesures rémunérées associées dans le tableau en Annexe 3)</i>	2
RE 2	Réaliser une étude sur l'entomofaune du marais, ciblée sur les espèces Directive potentiellement présentes ainsi que sur les espèces prioritaires des ORGFH	2
SE 6	Mettre en place un protocole et faire un suivi de l'influence de la gestion sur la population d'Agrion de Mercure	2
FA 4	Réaliser un sentier de découverte du site	3
GH 9	Maintenir et restaurer les boisements de chênaie pédonculée <i>(Voir les mesures rémunérées associées dans le tableau en Annexe 3)</i>	3
SE 2	Mettre en place un protocole et faire un suivi des surfaces en saulaie marécageuse, en « marais calcaire-faciès à saule cendré » et en « marais calcaire-faciès intact »	3
SE 5	Mettre en place un protocole et faire un suivi des habitats forestiers d'intérêt communautaire	3

Annexe 2 à l'arrêté d'actualisation du DOCOB du site Natura 2000 « Marais de Villechétif »

FICHES OPÉRATIONS AJOUTÉES AU DOCOB

Opération AD 6

Suivi du Document d'objectifs sous SUDOCO

Priorité de mise en œuvre de l'opération : ★★★

Objectifs de l'opération :

L'animateur du site réalisera le suivi et la synthèse des opérations réalisées dans SUDOCO. Après la prise en main du logiciel, les données du DOCOB et les données de l'animation des années précédentes seront enregistrées.

Habitats et espèces de la Directive visés :

Habitats	Tous
Espèces	Toutes

Description des actions :

Cf. supra.

Mesures contractuelles mobilisables pour ces actions :

Sans objet. Action mise en œuvre dans le cadre de l'animation générale du site Natura 2000.

Recommandations techniques :

Cf. supra.

Maîtres d'ouvrage et Maîtres d'œuvre potentiels :

Structures animatrices du DOCOB

Période d'intervention : toute l'année

Durée de l'opération : périodes triennales d'animation

Secteurs d'intervention : ensemble du site Natura 2000

Coût des actions :

Action financée dans le cadre du marché triennal portant sur l'animation du site Natura 2000.

Opération AD 7 Ajustement du périmètre

Priorité de mise en œuvre de l'opération : ★★★

Objectifs de l'opération :

Les modifications du périmètre Natura 2000 pressenties concernent un ajustement de l'enveloppe du site 36 au droit des parcelles agricoles et éventuellement l'intégration du Parc Lebocey situé sur la commune de Pont Sainte Marie et mitoyen du site Natura 2000.

Les volontés de modification de l'enveloppe du site ont été largement exprimées par les membres du comité de pilotage qui s'est tenu en mairie de Creney près Troyes au cours du mois de février 2011.

Les objectifs de l'ajustement du périmètre sont :

- ✓ Exclure du périmètre les secteurs agricoles sans intérêts écologiques c'est-à-dire dans ce cas les parties de parcelles agricoles
- ✓ Elargir le périmètre afin d'inclure des habitats naturels ou des habitats d'espèces qui sont présents dans le Parc Lebocey
- ✓ Améliorer la gestion hydraulique du marais
- ✓ Ajuster les limites du site au parcellaire pour rendre plus cohérentes les actions

Habitats et espèces de la Directive visés :

Habitats	Tous
Espèces	Toutes

Description des actions :

Cf. supra.

Mesures contractuelles mobilisables pour ces actions :

Sans objet. Action mise en œuvre dans le cadre de l'animation générale du site Natura 2000.

Recommandations techniques :

Cf. supra

Maîtres d'ouvrage et Maîtres d'œuvre potentiels :

Structures animatrices du DOCOB

Période d'intervention : toute l'année

Durée de l'opération : période triennale d'animation

Secteurs d'intervention : Parc Lebocey, périphérie du périmètre Natura 2000 en interaction avec des parcellaires agricoles

Coût des actions :

Action financée dans le cadre du marché triennal portant sur l'animation du site Natura 2000.

Opération FA 7

Informer le public par le biais de Panneaux d'information

Priorité de mise en œuvre de l'opération : ★★★

Objectifs de l'opération :

Sensibiliser le public (propriétaires, gestionnaires et usagers) à la préservation du site, à la démarche Natura 2000.

Habitats et espèces de la Directive visés :

Habitats	Tous
Espèces	Toutes

Description des actions :

La pose de panneaux est une demande des collectivités locales : validation au COPIL du 06 mars 2013

Le site fait l'objet d'une fréquentation par des visiteurs d'origines diverses et la pose de panneaux d'information générale sur le site et sur la démarche Natura 2000 est pertinente.

Les panneaux seront réalisés par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne Ardenne.

Le Conservatoire rédigera les textes en coordination avec les autres structures animatrices. La prémaquette sera conçue par le Conservatoire sur un logiciel de PAO et sera transmise à un prestataire pour l'impression des visuels, la fourniture des panneaux et la pose sur site.

Recommandations techniques :

Les thèmes abordés sur les panneaux pourront être :

- Présentation de la démarche Natura 2000 au sens général
- Présentation des enjeux habitats-faune-flore recensés sur le site (dont cartographie des habitats)
- Présentation des principales actions d'animation et de gestion conduites sur le site Natura 2000
- Présentation des acteurs de l'animation du site Natura 2000

Maîtres d'ouvrage et Maîtres d'œuvre potentiels : Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne Ardenne

Période d'intervention :

En année 3 d'animation (Septembre 2013 à septembre 2014)

Durée de l'opération :

2 jours/panneau (conception et suivi de la pose)

Coût des actions :

Le temps de travail et les coûts pour la réalisation et la pose des panneaux en année 3, sont estimés de la façon suivante :

Opération	Nombre jours	Coût € HT	TOTAL	
			Quantité	Coût € HT
Rédaction/Conception des maquettes	2	840 € HT	2	1 680 € HT
Prestation extérieure pour impression, fabrication et pose		1 235 € HT	2	2 470 € HT
				4 150 € HT

Opération FA 8

Sensibiliser les acteurs locaux sur la présence d'espèces invasives et les aider à les reconnaître

Coûts indicatifs prévus dans le cadre du marché triennal.

Priorité de mise en œuvre de l'opération : ★★

Objectifs de l'opération :

L'ouverture des milieux (par exemple après une exploitation de peupleraies ou une coupe d'éclaircie en Chênaie...) favorise l'arrivée d'espèces végétales invasives. La présence de plusieurs espèces est ainsi avérée sur le site (Solidage) et à proximité immédiate du site (Pterocarya, Ailante). Il est impératif de sensibiliser toute personne susceptible d'intervenir sur le site (élus, propriétaires, gestionnaires, personnels techniques) afin d'améliorer la vigilance écologique et la préservation du site.

Cette opération servira notamment à repérer et localiser les zones où l'action GH11 pourra être mise en place.

Habitats et espèces de la Directive visés :

Habitats	Tous
Espèces	Toutes

Description des actions :

L'information des acteurs locaux à la problématique des espèces invasives pourra se faire via l'organisation de réunions ayant pour but :

- de les sensibiliser aux risques et problèmes que peut engendrer la présence de telles espèces sur le site ;
- de les former à reconnaître les principales espèces à risque pour le site (avérée présente sur le site ou à proximité).
- Réaliser un support sous la forme d'une fiche descriptive succincte des caractéristiques des espèces avec photo.

Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre potentiels : animateurs du site Natura 2000

Périodicité :

Organisation de réunions : 1 réunion par an

Période d'intervention : au printemps pour observer les espèces sur le terrain

Durée de l'opération :

Organisation de réunions : 1 jour de préparation et 0,5 jour de réunion (ou 1 journée forfaitaire d'animation générale)

Réalisation d'une fiche : 1 jour (ou 1 journée forfaitaire d'animation générale)

Coût des actions :

Action pouvant être financée dans le cadre du marché triennal portant sur l'animation du site Natura 2000.

Opération GH 10

Aide à la reconversion ou à la réhabilitation de parcelles boisées

Priorité de mise en œuvre de l'opération : ★★★

Objectifs de l'opération :

Certaines parcelles du site sont implantées en peupliers ou font l'objet d'une exploitation forestière (à des fins privées et locales)

Après leur exploitation forestière, il semble opportun de favoriser la mise en place d'espèces locales (frênes, sycomores, saules, chênes pédonculés, ...).

Habitats et espèces de la Directive visés :

Habitats	Aulnaie-frênaie Chênaie pédonculée
Espèces	/

Description des actions :

Dans le Marais de Villechétif, plusieurs parcelles sont plantées en peupliers depuis plusieurs décennies. Certaines d'entre elles parviennent actuellement à maturation ou ont été exploitées au cours des récentes années. L'objectif de cette action de « reconversion et réhabilitation des parcelles boisées » est de favoriser post-exploitation des boisements contenant des espèces caractéristiques des habitats forestiers du Marais de Villechétif sans exclure des perspectives d'exploitation pour les propriétaires ou les ayants-droit. Cette action portera sur les secteurs où la régénération naturelle est difficile et concernera des opérations sylvicoles visant à faciliter le développement des essences locales (entretien sélectif) ou à les renforcer (plantations d'enrichissement) ou plantation en plein.

Mesures contractuelles mobilisables pour ces actions :

- ☞ La mesure F22 703, Mise en œuvre de régénérations dirigées
- ☞ La mesure F22 706, Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation de berges et enlèvement raisonné des embâcles

Recommandations techniques :

Espèces adaptées au site

Les recommandations techniques sont détaillées dans les fiches F22 703 et F22 706.

Maîtres d'ouvrage et Maîtres d'œuvre potentiels : Propriétaires privés ou ayant-droit, Communes

Période d'intervention : de mi-août à fin septembre pour les travaux d'entretien sylvicoles et de fin septembre à fin février pour les opérations de plantations

Durée de l'opération : à définir

Secteurs d'intervention : ensemble des boisements où le potentiel naturel tend vers l'aulnaie-frênaie ou la chênaie pédonculée

Coût des actions : sur devis

Opération GH 11

Gestion des espèces invasives dans le marais

Priorité de mise en œuvre de l'opération : ★★★

Objectifs de l'opération :

Avec l'exploitation des peupleraies et autres boisements, le risque de voir entrer dans le Marais des espèces végétales invasives comme le Solidage devient très élevé. Il est nécessaire de pouvoir intervenir dès l'apparition de telles espèces à l'intérieur du Marais. Cette opération devra être suivie par une réimplantation d'espèces locales pour concurrencer les espèces invasives.

Habitats et espèces de la Directive visés :

<i>Habitats</i>	Tous
<i>Espèces</i>	Toutes

Description des actions :

Dans les secteurs où ont été recensées des espèces végétales intensives, une lutte spécifique pourra être engagée par destruction directe des individus appartenant à une espèce invasive. Cette lutte sera menée dans le cadre de chantiers à vocation expérimentale sur des parcelles bien définies (exemple : parcelles sous gestion CENCA) et sera accompagnée d'un suivi post-travaux afin d'évaluer la réaction des taxons invasifs et la réussite des méthodes de destruction. Les méthodes de destruction consisteront en des actions « légères » basées sur un arrachage manuel des plants dans le cas des espèces invasives « herbacées » ou « buissonnantes ».

Dans le cas des espèces ligneuses (ex : Ptérocarya ou Ailante), des travaux de bûcheronnage plus lourds sont envisageables.

L'action GH11 concernera les espèces invasives végétales.

Mesures contractuelles mobilisables pour ces actions :

↳ La mesure F22 711, Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

Recommandations techniques :

- Encadrement et suivi des chantiers par les structures animatrices du DOCOB
- Respect des recommandations techniques prévues dans le fiche mesure F 22 711
- Suivis post-travaux de l'évolution des espèces invasives dans les secteurs traités
- Organisation de réunions d'animation sur les opérations de gestion mises en place à destination des propriétaires et gestionnaires privés (en lien avec FA8)

Maîtres d'ouvrage et Maîtres d'œuvre potentiels :

Propriétaires privés, Ayants droit, Communes, Syndicat de rivière

Période d'intervention : de préférence en dehors de la période de végétation (de septembre à février) mais possibilité de manière ciblée pendant la période de végétation pour obtenir une meilleure efficacité

Durée de l'opération : toute la période d'animation

Secteurs d'intervention : secteurs de présence des espèces invasives dans le site Natura 2000 et, en dehors, dans la périphérie proche (Le contrat Natura 2000 forestier F22711 ne sera contractualisable que sur les surfaces incluses dans le périmètre du site).

Coût des actions :

Sur devis

Opération SE 9

Mettre en place un protocole de suivi de la qualité des eaux superficielles dans le Marais

Priorité de mise en œuvre de l'opération : ★ ★

Objectifs de l'opération :

Suivre la qualité physico-chimique et hydrobiologique des eaux superficielles dans le Marais de Villechétif.

Habitats et espèces de la Directive visés :

<i>Habitats</i>	Tous
<i>Espèces</i>	Toutes

Description des actions :

La qualité de l'eau est un paramètre à prendre en compte pour la conservation du Marais, des habitats et des espèces associés. Il convient de prévoir la mise en place d'un suivi de la qualité des eaux superficielles basé sur des indicateurs physico-chimiques et biologiques.

Ce suivi concernera la qualité de l'eau dans le canal d'Argentolles. Il serait pertinent de prévoir des points de mesures en amont du Marais, au sein de celui-ci ainsi qu'en aval.

Mesures contractuelles mobilisables pour ces actions :

Sans objet. Action mise en œuvre dans le cadre de l'animation générale du site Natura 2000.

Recommandations techniques :

Un protocole précis devra être mis en place par le maître d'œuvre.

L'analyse physico-chimique sera basée sur la mesure de plusieurs paramètres dont la liste reste à établir (pH, T°C, nitrates,...) en cohérence avec les mesures réalisées par l'Agence de l'eau sur le réseau DCE. Plusieurs campagnes de mesure sont à envisager annuellement.

Le suivi hydrobiologique se basera sur des protocoles standardisés de type IBGN ou RCS-DCE portant sur l'étude des macroinvertébrés benthiques. Une campagne annuelle est suffisante.

Maîtres d'ouvrage et Maîtres d'œuvre potentiels :

Grand Troyes, Syndicat de rivière, Structures animatrices

Période d'intervention : de préférence en période d'étiage pour le suivi hydrobiologique (conditions limitantes), en eaux moyennes à faibles pour les suivis physico-chimiques

Durée de l'opération : toute la période d'animation

Secteurs d'intervention : au sein du périmètre Natura 2000 et éventuellement en dehors sur les parties amont et aval du Canal d'Argentolles

Coût des actions :

Sur devis

Annexe 3 à l'arrêté d'actualisation du DOCOB du site Natura 2000 « Marais de Villechétif »

Récapitulatif des mesures rémunérées associées aux opérations prévues au DOCOB

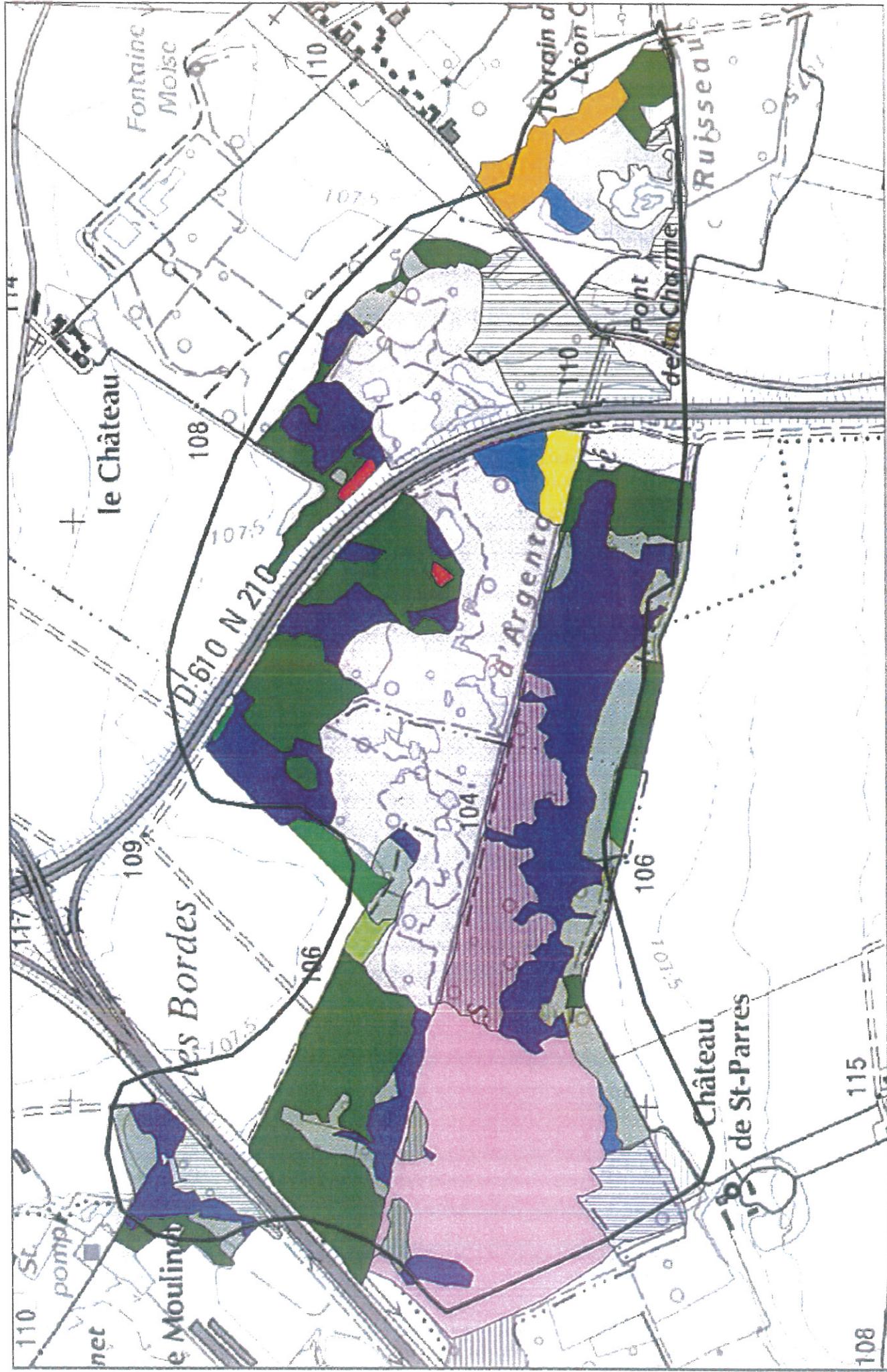
Opération	Intitulé	Code(s) mesure(s)	Intitulé(s)
GH 1	Maintenir un niveau d'eau suffisant dans le marais en période d'étiage	A32314P	Restauration des ouvrages de petite hydraulique
		A32314R	Gestion des ouvrages de petite hydraulique
		A32316P	Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique hydraulique
GH 2	Eliminer et/ou contenir la végétation ligneuse colonisatrice sur l'ensemble des habitats ouverts	A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
		A32301P	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage
GH 3	Mettre en place un pâturage extensif dans certaines zones du marais	A32303P	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
GH 4	Réaliser une fauche tardive avec exportation, dans certaines zones du marais	A32303R	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
		A32304R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
GH 5	Réaliser des essais de décapage	A32307P	Décapage et étrépage sur de petites placettes en milieux humides
GH 6	Entretien et restaurer des mares et points d'eau favorables aux habitats et espèces de la Directive	A32309P	Création ou rétablissement de mares ou d'étangs
		A32309R	Entretien de mares ou d'étangs
GH 7	Maintenir la végétation des berges des cours d'eau du site par une gestion adaptée	F22706	Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

Opération	Intitulé	Code(s) mesure(s)	Intitulé(s)
GH 8	Préserver les boisements d'aulnaie-frênaie et favoriser leur maturation	F22703 F22712	Mise en œuvre de régénérations dirigées Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
GH 9	Maintenir et restaurer les boisements de chênaie pédonculée	F22703 F22712	Mise en œuvre de régénérations dirigées Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
GH 10	Aide à la reconversion ou à la réhabilitation de parcelles boisées	F22703 F22706	Mise en œuvre de régénérations dirigées Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
GH 11	Gestion des espèces invasives dans le marais	F22711	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

Annexe 4 à l'arrêté d'actualisation du DOCOB du site Natura 2000 « Marais de Villechétif »

CARTE DES HABITATS FORESTIERS PRÉSENTS SUR LE MARAIS DE VILLECHÉTIF
(COMPLÉMENT À L'ANNEXE II DU DOCOB)

ANNEXE II (Complément) : Carte des habitats forestiers présents sur le marais de Villechétif



Légende de la carte :

 périmètre du site

Aulnaies à Hautes herbes :

-  91E0* - Aulnaie à Hautes-herbes mature
-  91E0* - Peuplier Tremble non cultivé sur Aulnaie à Hautes herbes
-  91E0* - Aulnaie à Hautes herbes, milieu ouvert (trouée)
-  91E0* - Peupleraie cultivée sur Aulnaie à hautes herbes

Chênaies neutrophiles à Primevère élevée :

-  9160 - Chênaie pédonculée neutrophile à Primevère élevée mature
-  9160 - Chênaie pédonculée, plantation de frênes et érables sycomores
-  9160 - Chênaie à Primevère élevée, milieu ouvert (coupe rase)
-  9160 - Chênaie pédonculée non mature à frênes, érables sycomores, tremble et grisard
-  9160 - Peupleraie cultivée sur Chênaie neutrophile à Primevère élevée

Autres milieux à vocation forestière :

-  Saussaie
-  Fruticée, milieu perturbé
-  Ancienne peupleraie (coupe rase)
-  Plantation d'essences allochtones (épicéa commun)

Milieus ouverts (source : cartographie des habitats de 2001) :

-  Milieu ouvert Cultures
-  Milieu ouvert Place de dépôt
-  Milieu ouvert prairie
-  Milieu ouvert Verger
-  Milieux ouverts (marais calcaire à Marisque)
-  Milieux ouverts (prairie + culture + saussaie)
-  Cariçaie + Saussaie
-  Phragmitaie + Saussaie